

**2023-12/006**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

**François CAVALLIER**

**Présents :** François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Timothée KOENIG, Christiane TANZI, Sandrine BUIRON, Marie MEYER, Corine GUIGNON, Aurélie COURANT, Céline PELLISSIER, Karine CACHELEUX, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Jean Christophe BERTIN, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD

**Absents excusés :** Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Cécile AUTRAN), Isabelle DERBES (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Nicolas BAGNIS (pouvoir Christiane TANZI)

**Absents :** Laurent DENIS, Michel REZK, Sara SUSINI

**Secrétaire de séance :** Pascale AUGUET-OTTAVY

---

**PRESENTS : 16**

**VOTANTS : 19**

---

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR OU DE LA DSIL 2024**  
**« Construction d'un parking de 40 places au centre village »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les communes peuvent solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL dans la mesure où l'investissement concerné fait partie des opérations éligibles.

Monsieur le Maire ajoute que la réalisation d'équipements publics rendus nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants fait partie des opérations éligibles.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter au titre de la DSIL ou de la DETR une subvention d'un montant de 238 801€ représentant 50% du montant des travaux suite à l'ouverture des plis du MAPA N°2023/001 ainsi que de l'acquisition du foncier.

D'autre part, Monsieur le Maire indique que cet investissement permettra de faciliter la mobilité aussi bien des résidents que des touristes dans le respect des normes environnementales.

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la DETR ou la DSIL 2024, pour faire face au coût de construction d'un parking d'une quarantaine de places au centre village et de l'acquisition du foncier conformément au devis et au plan de financement joints.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance